

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des  
personnes habiles à voter**

**Règlement numéro 1118-2023 décrétant un emprunt de 13 210 000 \$ pour la  
construction d'une caserne sur la rue Shefford**

Je, Ève-Marie Préfontaine, greffière de la Ville de Bromont, certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement  
numéro 1118-2023 est de **9177**;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin  
référendaire soit tenu est de **929**;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de **39**.

Je déclare

- que le règlement 1118-2023 est réputé avoir été approuvé par les  
personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

---

Ève-Marie Préfontaine, greffière

---

Date

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)